

Les montants en euros courants sont les montants tels qu'ils sont indiqués à une période donnée (ils sont dits en valeur nominale). Les montants en euros constants sont les montants en valeur réelle c'est-à-dire corrigés de la variation des prix par rapport à une donnée de base ou de référence. (définition de l'INSEE)

Les montants en euros courants sont donc supérieurs à ceux en euros constants mais ne reflètent pas la « valeur réelle » des budgets. La présentation des budgets en euros courants (formule privilégiée par la Commission) ne donne pas une image réelle et surtout ne permet une comparaison objective avec les budgets antérieurs.

À lire sur ce sujet l'analyse comparée des montants affichés faite par l'Institut Delors sur :

<http://institutdelors.eu/wp-content/uploads/2018/05/TheMFFproposal-RubioHaasSchneemelcher-May2018.pdf>

Actualités d'Enviropea



■ LIFE 2018 et l'assistance d'Enviropea



Le Ministère de l'Écologie (MTES) a renouvelé sa confiance à l'équipe d'Enviropea pour assister les porteurs de projets LIFE lors de l'appel 2018. Cette année, le cadre de notre intervention a été adapté à la nouvelle procédure de dépôt (dépôt en 2 étapes pour les propositions du sous-programme Environnement).

Ainsi les dates de 2 des 3 ateliers d'écriture ont été avancées pour préparer la vingtaine de concept notes de projets retenus dans l'assistance par les Points de contact nationaux du MTES.

Les 12 et 14 juin ce sont 58 propositions (l'effet concept-note a bien eu un effet multiplicateur des propositions françaises avec un doublement par rapport aux années précédentes) qui ont été déposées par des porteurs de projets français dans les volets « gestion des ressources » (32 propositions), « nature et biodiversité » (18) et « gouvernance et information » (8). Pour toutes ces concept-notes, rendez-vous est pris à la rentrée pour connaître les projets qui auront passé cette première étape et qui devront présenter une proposition complète en janvier 2019.

L'équipe LIFE a assisté une vingtaine de ces projets (dont 9 projets du volet nature et 4 du volet GIE) dans le cadre de la mission d'assistance du MTES. Par ailleurs, elle a assisté 2 projets dans le cadre de la procédure FRAPPE (fonds régional d'appui aux porteurs de projets européens) de la Région Hauts de France et un projet ayant bénéficié du soutien de l'ITTECOP.

Les projets du sous-programme Climat (dépôt en une étape) ont, quant à eux, jusqu'au 12 septembre pour préparer leur proposition.

■ L'arrivée de Yanna Guisolan dans l'équipe d'Enviropea

Yanna a débuté un stage chez Enviropea dans le cadre de son Master2 de Science Politique « Affaires internationales au local » de l'Université de Rennes. Sous ce titre un peu barbare se cache un master professionnalisant sur les liens entre les niveaux internationaux (en particulier l'Union européenne) et les instances plus locales (collectivités territoriales, ONG, etc.). Elle avait précédemment obtenu une licence en Droit et Science politique (Rennes) et une licence de traduction et interprétariat (anglais et chinois) de l'ISTI de Bruxelles.

Débuté en mars, et prévu jusqu'en septembre, ce stage l'a vite plongée dans le bain des projets européens : étude des guidelines du programme LIFE, analyse des propositions de projets des années précédentes, participation aux ateliers LIFE au Ministère, à l'accompagnement d'un projet Interreg, à l'analyse des concept-notes, etc. À Enviropea, elle est plus particulièrement accompagnée par Véronica Rengifo, en charge des projets Climat, pour la rédaction de son mémoire de stage portant sur les politiques d'adaptation des villes aux changements climatiques.

■ Nos Followers



Le nombre de « followers » de notre compte twitter @enviropea a dépassé les 250 et la barre des 1000 tweets est en vue (261 followers et 869 tweets exactement).

Nous diffusons ou relayons principalement des informations sur les programmes de financement de l'UE (LIFE, Horizon 2020, Fonds structurels, cadre financier post 2020, etc.), sur les résultats de ces programmes et sur le déroulement des projets LIFE ou autres qui nous paraissent les plus intéressants.

Comme nous nous y sommes engagés, nous ne diffusons aucune information sur nos voyages, nos repas ou nos rencontres, pas même nos participations à des conférences.

Pour une information en temps réel (avant de recevoir notre lettre trimestrielle), suivez nous @enviropea

■ Et nos Adhérents

Merci à nos followers et aux organisations qui cette année ont décidé d'adhérer (ou de renouveler leur adhésion) à Enviropea ; parmi elles, l'ONCFS, l'ADASEA du Gers, l'ACE, l'ARB d'Ile de France, la LPO, Réserves Naturelles de France, l'Université catholique de Lille, l'École des métiers de l'environnement de Rennes, l'EPTB Loire, l'Office international de l'eau, BruitParif, BETEN international, etc.

Programmes 2014 - 2020 et perspectives post 2020



■ Le 4 mai dernier, la Commission européenne a présenté sa proposition de cadre financier pour la période 2021-2027 suivie d'un ensemble de propositions de règlements sur les différentes politiques qui font l'objet d'un soutien financier de l'UE. Pour cette période de 7 années, la Commission propose un cadre budgétaire de 1135 Md€ correspondant à 1,1% du RNB (revenu national brut) des 27 pays de l'UE.

Nous avons dit en introduction de cette lettre, à la fois les grands mouvements financiers au détriment de la PAC (mais chaque Etat bénéficiera d'une enveloppe « intouchable » qu'il gèrera sur la bases de 9 objectifs fixés au niveau européen – comme le FEADER actuellement !) et de la **politique de Cohésion** (et les 3 volets d'Interreg seraient particulièrement concernés car au final peu soutenus – par rapport au FEDER régional) et au profit de la R&D, du programme InvestEU (15,2 Md€) et des nouveaux budgets à dégager pour la défense européenne (13 Md€) et l'accueil des migrants (triplement du fonds « Asile et migration » porté à 35 Md€ et création d'un fonds de gestion intégré des frontières de 9,3 Md€).

À signaler que 30% des aides de la PAC seront conditionnées au respect de normes environnementales et que 40% de la PAC sera « dédiée au climat » (tout comme 25% de l'ensemble des dépenses de l'UE).

Concernant la France, il faut signaler que les nouvelles conditions relatives à la mise en œuvre du FEDER (accueil de migrants et chômage des jeunes) - et le nouveau découpage régional - aboutirait à ce que toutes les régions française (sauf l'Ile de France et Rhône-Alpes-Auvergne) soient considérées comme « régions en transition » (tant pis pour l'Auvergne) et soient donc en position plus favorables pour les financements FEDER. Ces évolutions devraient être favorables aux pays du sud de l'UE et défavoriser ceux de l'est. Dans ces perspectives, la France devrait bénéficier de 18 Md€ (en euros courant) du FEDER pour la période de programmation.

Concernant l'environnement et le programme LIFE, la Commission claironne haut et fort un passage de 3,2 à 5,45 Md€ pour la nouvelle période de programmation. Il faudra regarder de près ce qui a été intégré dans ce budget et en particulier la ligne « clean energy transition » (dotée de 1Md€ mais correspondant peut-être à un transfert de budget précédemment affecté à Horizon 2020) qui a été ajoutée aux 2 sous-programmes (et aux 6 volets) du programme LIFE actuel. Une priorité accrue sera accordée aux projets de conservation de la nature et de la biodiversité, à l'économie circulaire et au changement climatique. Les volets « gouvernance et information » semblent supprimés et les actions de ce type intégrées dans l'ensemble des projets soutenus. Le système des « seals of excellence » (projets de qualité mais non retenus) serait étendu aux projets LIFE. La Communication mentionne par ailleurs la possibilité de prendre en compte les faiblesses spécifiques de certaines zones (régions ultrapériphériques, zones transnationales, etc.) ainsi que leur niveau de développement économique.

En dehors de la ligne « Clean Energy Transition » mentionnée ci-dessus le budget proposé se répartirait ainsi :

- 2,15 Md€ pour Nature et biodiversité
- 1,35 Md€ pour Économie circulaire et qualité de la vie
- 950 M€ pour Adaptation et atténuation du changement climatique

Ces budgets intègrent tous un tas d'intervention de la DG ENV (études, communication, suivi, réseaux, etc.) qui seront autant de montants non disponibles pour le financement des projets LIFE.

Retrouver tous les documents (très nombreux) diffusés par la Commission depuis le 4 mai sur :

https://ec.europa.eu/commission/future-europe/eu-budget-future_fr pour le FEDER, la PAC et le FEADER – dans la partie « ressources naturelles et environnement – Horizon for Europe et LIFE

https://ec.europa.eu/commission/publications/investing-people_fr pour le FSE, Erasmus+ et Creative Europe

https://ec.europa.eu/commission/publications/investeu-programme_fr pour le programme InvestEU

À noter le « grain de sel » apporté par la Cour des comptes européenne qui, le 28 mai, a diffusé un communiqué de presse intitulé « la Cour des comptes européennes met en évidence les grands axes de simplification de la politique de cohésion post 2020 » : harmonisation des règles entre les différents programmes (#onnestloin), simplifier les structures de gestion, limiter la « sur-réglementation » (#chiche), recourir aux coûts simplifiés, des contrôles efficaces et efficaces, etc.

Document à retrouver sur : <https://www.eca.europa.eu/fr/Pages/AuditReportsOpinions.aspx>

Et celui du Conseil de l'UE :

Dans un projet de conclusion, présenté le 12 mars dernier, le Conseil de l'UE apporte sa contribution à ce que devrait être la « rationalisation du système de mise en œuvre et de l'application de la politique de cohésion et des fonds ESI après 2020 »

Le Conseil relève toute une série de problèmes et d'obstacles qui ont retardé et alourdi la mise en place des programmes lors du passage de la programmation 2007-2013 à la programmation 2014-2020, et il indique que ces mêmes problèmes se présenteront si aucune simplification n'est mise en place : adoption tardive de la législation, longueur des procédures de désignation au sein des États membres, chevauchement des deux programmations, etc.

Le Conseil propose cinq nouveaux points de simplification :

1. Subsidiarité et proportionnalité ; réduire les chevauchements, inclure les États membres dans la définition des objectifs des programmations et dans le contrôle des dépenses, etc.
2. Simplification de la législation et une programmation souple au niveau de l'UE mais aussi au niveau national ; harmonisation des règles et procédures des différents fonds ESI, spécialisation des fonds, souplesse dans la programmation et la reprogrammation, développement des options simplifiées en matière de coûts,
3. Transition harmonieuse entre les périodes de programmation ; présenter les propositions législatives le plus tôt possible ; fournir des outils, comme la mise en œuvre progressive, pour les investissements à long terme chevauchant les deux programmations,
4. Utilisation des instruments financiers ; rendre plus facile leur utilisation combinée avec les subventions, mais s'assurer qu'ils ne font pas double-emploi,
5. Approche territoriale ; les instruments territoriaux devraient être fondés sur des stratégies territoriales intégrées et simplifiées afin de mieux les adapter aux situations socio-économiques des territoires ; développement de la coopération transfrontalière, y compris avec des pays hors-UE, et à travers Interreg notamment.

Document à retrouver sur : <http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-7880-2018-INIT/fr/pdf>

■ Résumé et synthèse des 2383 pages du budget 2018 de l'Union européenne (JO L57 du 28/02/2018)

Le budget 2018 s'établit (en paiements) à 144 680 980 690 euros exactement, en progression de 14,13% par rapport à celui de 2017. En « engagements », il est quasiment stable par rapport à celui de 2017.

Rappelons que le budget de la France s'établit aux alentours de 386 Md€ soit 2,5 fois plus (mais avec les postes défense, éducation et charge de la dette qui n'existent pas au niveau européen).

Sur la période 2016-2018, les plus fortes progressions concernent les réseaux de communication (+18,3%), la recherche et innovation (+17,8%), l'éducation et la culture (+17,2%), l'énergie (+15,3%). Viennent ensuite les affaires maritimes, l'action pour le climat (+12,8%), les affaires sociales, la stabilité financière.

Les plus fortes diminutions concernent les migrations et les affaires intérieures (-24,5% dont -23,5% sur 2017-2018), la politique de voisinage et l'élargissement (-20,7%), l'agriculture et le développement rural (-8,3%), les affaires économiques et financières (-7,7%).

Le budget du domaine de l'environnement (à près de 500 M€) progresse régulièrement avec +9% entre 2016 et 2018 et +5,7% entre 2017 et 2018. Il ne représente cependant que 0,34% du budget total. Il comprend :

- le sous-programme environnement de l'instrument LIFE
 - volet gestion des ressources pour 141 M€
 - volet nature et biodiversité pour 200 M€
 - volet gouvernance et information pour 45 M€
- la contribution aux accords internationaux : 3,9 M€
- l'agence européenne pour l'environnement (Copenhague) : 37 M€

Plusieurs projets pilotes et actions préparatoires sont budgétés.

Le budget du domaine de l'Énergie s'établit à 1 640 012 879 €, en progression de 1,3% par rapport à 2017 mais de 15,25% par rapport à 2016. Il se décompose en 4 parties : Sources d'énergie classiques et renouvelables : 700 M€ (essentiellement le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe), Énergie nucléaire : 164 M€, Volet Énergie du programme Horizon 2020 : 321 M€, Programme ITER : 369 M€

L'action pour le climat (titre 34) bénéficiera d'un budget de (seulement) 155,7 M€ ; essentiellement pour le volet Climat de LIFE (73 M€ pour la partie atténuation, 38 M€ pour la partie adaptation et 15,4 M€ pour la partie gouvernance et information).

À signaler 700 k€ pour un projet pilote concernant des solutions s'inspirant de la nature pour atténuer le changement climatique et la pollution de l'eau dans les régions agricoles.



DG Environnement

Veronica Manfredi prend la tête de la Direction C « Quality of life » en remplacement de François Wakenhut.

Sabine Bourdy (qui fut un temps en charge du suivi des projets LIFE français) prend la tête de l'Unité E1 « Mainstreaming & Environmental Assessments ». Davor Percan celle de l'Unité F2 « Bilateral & Regional Environmental Cooperation ».

Thomas Verheye devient « conseiller principal » du Directeur général (qui est toujours Daniel Calleja-Crespo).

Actualité des politiques environnementales européennes



■ Actions innovantes urbaines : priorité gestion des terres et solutions basées sur la nature pour l'appel 2018

Les 4 thématiques prioritaires du 4^e appel Actions Innovantes Urbaines ont été précisées en vue de l'appel qui devrait être publié au 4^e trimestre 2018.

Parmi ces priorités on relèvera la thématique « Sustainable use of land, nature based solutions » qui est développée selon les axes suivants :

- incorporation of blue and green infrastructure and promotion of systemic nature-based solutions for inclusive and sustainable urban development including noise reduction, carbon sequestration, clean water, recreation opportunities, improving soil pollution and water infiltration, renaturing cities, creating jobs and enhancing social cohesion and innovation.
- innovative approaches to sustainable land-use and land-use planning including remediation, restoration and prevention of formation of brownfield; limitation, mitigation or compensation of soil sealing; adaptive reuse of vacant and underutilised land; regeneration and increase of multi-functionality of already build-up areas and conversion of old infrastructure; renaturing urban spaces; tackling existing urban sprawl; promotion of urban farming; long term strategy for urban planning; innovative and financial business models, etc.

Les autres priorités de ce 4^e appel UIA sont : urban poverty, urban security, digital transition

Plus d'infos sur <http://www.uia-initiative.eu/en/sustainable-use-land-nature-based-solutions>

■ Financer la croissance durable

Dans la Communication COM(2018)97 du 3 mars dernier (que nous avons mentionnée dans notre lettre n°78) la Commission propose un « plan d'action pour financer la croissance durable » ; pousser le système financier à soutenir les actions de l'UE en matière de climat et de développement durable. Il vise à soutenir le respect des objectifs fixés pour 2030 (baisse de 40% des émissions de gaz à effet de serre) pour lesquels il est nécessaire de trouver 180 milliards d'euros d'investissements supplémentaires.

Les actions proposées se situent à différents niveaux :

- Mise en place d'un système de classification unifié pour définir ce qu'est un « investissement durable » ;
- Création de normes et labels UE pour les produits financiers verts, afin d'aider le choix des investisseurs ;
- Renforcement des obligations des gestionnaires d'actifs et des investisseurs institutionnels en matière de prise en compte de la durabilité ;
- Imposer aux entreprises d'assurance et d'investissement d'informer leurs clients en matière de durabilité
- Intégration de la durabilité dans les exigences prudentielles et recalibrer « le facteur de soutien vert » : avec une exigence de fonds propres dédiés aux investissements durables
- Renforcement de la transparence en matière de publication d'information pour les entreprises, notamment pour la publication d'informations financières relatives au climat.

En annexe de la Communication, la Commission détaille le plan de travail et les moyens qui seront mis en œuvre.

La Communication est disponible à l'adresse suivante :

https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/180308-action-plan-sustainable-growth_fr.pdf

■ Nouvelles options de financement des projets de développement rural

La Cour des comptes européenne a publié, le 26 avril dernier, un rapport spécial (n°11) portant sur « les nouvelles options de financement du développement rural » et leur efficacité.

Son constat est mitigé : les options dites de « coûts simplifiés » sont plus simples, moins de justifications sont en effet demandées, mais « elles devraient être davantage utilisées ».

L'option « coûts simplifiés », se décline en trois méthodes : le paiement de montants forfaitaires, le financement par taux forfaitaires ou, enfin, le recours à un barème standard de coûts unitaires. Elle se distingue donc de l'ancienne formule, dite des « coûts supportés », qui impliquait de justifier le moindre euro, et alourdissait les charges administratives,

Elle recommande un abandon pur et simple du système de remboursement des coûts supportés.

Document à retrouver sur : <https://www.eca.europa.eu/fr/Pages/AuditReportsOpinions.aspx>

■ INTERREG n'échappera pas à la « simplification » !

La Commissaire européenne Corina Crețu en charge des politiques régionales se démène beaucoup pour soutenir la politique de cohésion et le futur budget qui devrait lui être consacré.

Elle souhaite (elle aussi) une simplification des programmes INTERREG ; ils sont trop fragmentés, et ralentis par la paperasse et les frontières nationales.

La DG Régio est donc en train de travailler sur une simplification des presque 100 programmes transfrontaliers et transnationaux pour les rapprocher des stratégies interrégionales existantes (et notamment en lien avec la Communication « Boosting EU Border Regions » COM(2017)534 du 29 septembre 2017).

Des simplifications devraient avoir lieu dans les domaines suivants :

- Management des systèmes de contrôle
- Facilitation du remboursement pour les projets comprenant des partenaires utilisant des monnaies différentes ou des règles comptables/financières différentes
- Harmonisation et simplification des règles d'audit et de rapport/compte rendu

Le Comité des Régions a, lui, demandé à ce que les financements INTERREG soient exemptés des limitations liées aux aides d'État, puisque ces programmes renforcent le marché unique. Il a également (comme le Parlement) demandé une hausse du budget dans la nouvelle programmation.

Lien vers la plateforme « border Regions » : <https://ec.europa.eu/futurium/en/border-region>

Projets européens



■ Résultats de l'appel LIFE 2017

Nous avons mentionné dans une précédente lettre que 35 projets traditionnels avaient été déposés en France à l'appel LIFE 2017 et 9 retenus. Les résultats de cet appel sont détaillés dans le tableau page suivante.

Les 9 projets retenus représentent un montant d'aide LIFE de 22 989 382 € pour un investissement de près de 40 M€ et une aide moyenne de 2 554 375 €.

À noter qu'aucun projet français n'avait été présenté dans la catégorie « gouvernance et information environnement »

À signaler que 18 projets (6 climat, 5 ressources, 3 nature et 4 GIE) déposés dans d'autres pays de l'UE avec des partenaires français ont également été retenus. Le CNPF, l'AFPA, FNE, la ville d'Antibes, le CPIE des Collines normandes, l'institut de l'élevage, Air liquide, GRID Solutions, l'association des agences de la démocratie locale, le centre technique de la fonderie, l'institut Vigne et Vin, Énergie Cités sont quelques unes des organisations partenaires de ces projets LIFE.

Pour être complet sur l'appel LIFE 2017, signalons que 2 organisations françaises ont obtenu une aide au titre du volet ONG européens de LIFE (2° investing initiative et Surfrider Foundation Europe) pour un montant d'aide total de 1,3 M€ et que le Conseil régional des Pays de la Loire a obtenu une aide de 73 k€ pour la préparation d'un projet intégré (projet REVERS'Eau) au titre de l'assistance technique aux projets intégrés.

Sous programme climat			
Nom du projet	Coordinateur	Aide LIFE	Partenaires
LIFE#CC #Naturadapt : Vulnerability assessments/adaptation strategies	Réserves naturelles de France	2 543 338	MNHN, LPO, Tela Botanica, ASTERS, PNR Volcans d'Auvergne, etc.
LIFE METHYCENTRE : Green METHane and Hydrogen coupled production in CENTRE area (France)	Storengy	2 911 692	Projet abandonné
Volet Nature & Biodiversité			
LIFE Avaloirs ; Restoration of heathlands and bogs on Avaloirs hills and its associated wildlife	Parc naturel régional Normandie-Maine	1 598 761	CD Mayenne
LIFE BIODIV'OM : Protecting threatened biodiversity in French Outermost Regions by sustainable and demonstration conservation actions	Ligue pour la Protection des Oiseaux	3 270 044	PNR Martinique, PN La Réunion, SEOR, GEPOM, GEPOG, RN Saint-Martin
LIFE SALLINA : Sustainable Actions on Loire Lagoons for Improvement and Assessment	Communauté d'Agglomération de la Presqu'île de Guérande Atlantique	2 935 622	CEN Pays de la Loire, CC Noirmoutier, ADB Baie de Bourgneuf, SAH Sud-Loire
Life Oxyura : Oxyura against Oxyura. Eradicate the Ruddy duck to save the endangered White-headed duck from extinction.	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage	1 210 362	SNPN
Volet Ressources			
LIFE SMART IN'AIR : Smart indoor air monitoring network to reduce the impacts of pollutants on environment and health	In'Air Solutions	2 339 863	CNRS, Villes de Faro, de Thessalonique, de Padoue et de Plovdiv Centrale Lille, Thurmelec,
LIFE-ABSORB : A performing Depollution System for Runoff water preserving Biodiversity	Ville de Paris	3 737 452	ENPC, AgroParisTech, CEREMA, BRGM, Université Paris-est Créteil, INRA
LIFE-AGESCIC : Achieve Good Environmental Status for Coastal Infrastructures Construction	DCNS - Naval Group	2 442 248	Ecocean, Creocean, Université de Catalogne, Bouygues, Quiet-Oceans

■ Les Best LIFE Awards durant la Green Week 2018

62 projets LIFE ont été sélectionnés parmi lesquels 9 ont été désignés Best of the Best et récompensés lors de la cérémonie des LIFE Awards durant la Green Week 2018.

Un seul projet français parmi les « best » ; le projet LIFE Mulette (de conservation des moules perlières) de Bretagne vivante Parmi les 9 « super lauréats » (Best of the Best) 3 projets espagnols ; l'Espagne qui a aussi emporté le prix spécial du public avec le projet AIRUSE (<http://airuse.eu>)

Liste des projets retenus à retrouver sur <http://ec.europa.eu/environment/life/bestprojects/index.htm>



■ Concours des Natura 2000 Awards : 6 projets retenus (dont 5 projets LIFE) sur les 25 finalistes

Pas plus de succès pour les projets français, au concours des Natura 2000 Awards

Ce sont des projets bulgare (BirdLife), estonien (catégorie « impact socio-économique »), grec (catégorie « coopération transfrontalière »), hon-

grois, espagnol (catégorie « connecting people ») et portugais (projet « School of Nature » retenu dans la catégorie European Citizen Award). Retrouver une présentation de ces projets sur : http://ec.europa.eu/environment/nature/natura2000/awards/index_en.htm

★URBACT ■ URBACT : 25 projets acceptés à la session d'avril 2018

Parmi ces projets de réseaux européens de villes on trouve le projet Bio Canteens (a sustainable initiative for a territorial agri-food policy) dirigé par la ville de Mouans-Sartoux en partenariat avec des villes bulgare (Troyan) et italienne (Rosignano Maritimo). La ville de Paris est par ailleurs partenaire du projet Innova TO-r (10 000 public employées, 10 000 potential innovators) avec Turin comme chef de file et Cluj-Napoca (Roumanie) comme partenaire. Nantes est le troisième participant français comme partenaire du projet WetrEIN (the story of a network that has an obsession for boosting the renewal of the education in our city by means of involving all relevant stakeholders) ; ce projet est conduit par la ville espagnole de Villecans avec Tallin (Estonie) comme autre partenaire.

Plus d'infos sur <http://urbact.eu>



■ Résultats du 3^e appel Interreg Europe

Les appels Interreg Europe sont très sélectifs du fait des budgets réduits disponibles et du très grand nombre de propositions soumises. Ainsi pour ce 3^e appel, 54 projets ont été retenus sur 234 propositions.

10 projets ont été retenus dans la catégorie « low carbon economy », 5 dans « resource-efficient economy » et 14 dans « natural et cultural héritage ».

5 projets français figurent dans la liste : Bretagne innovation, La Région Auvergne-Rhone-Alpes pour 2 projets, le bureau du tourisme du Val de Marne (projet sustainable tourism for attractiveness of riverside cities) et le Pôle I Trans.

Plus d'infos sur les projets acceptés : <https://www.interregeurope.eu/discover-projects/>



■ Appel 2017 H2020 économie circulaire, solutions basées sur la nature (NBS), matières premières et patrimoine culturel <https://ec.europa.eu/easme/en/news/22-new-circular-economy-nature-based-solutions-raw-material-and-cultural-heritage-projects>

Cet appel en 2 étapes a vu 82 propositions déposées à la 2^e étape. 22 projets (10 économie circulaire, 7 NBS, 4 matières premières et 1 patrimoine) ont été retenus pour un montant d'aide de 218 M€.

Aucune organisation française n'est chef de file de ces projets mais on trouve des partenaires français dans 18 de ces projets ; CNRS, BRGM (2 projets), SNAM, INERIS, UNESCO (x2), Sofia Antipolis, SEMIDE (x2), Vertech (x2), Strane innovations (x2), CEA, Pechiney, Avicenne, Striebig, etc.

Les projets « économie circulaire » sont principalement dédiés au domaine de l'eau. À noter le projet Circular business models for the solar power industry avec le CNRS, SOREA et la SNAM

Dans le volet NBS on notera le projet « Healthy corridors as drivers of social housing neighbourhoods for the cocreation of social, environmental and marketable NBS » qui associe l'université, la ville et l'agglomération de Nantes, le CNRS, l'IFSTAR, l'ISSAHP et ITEMS international

Le seul projet accepté dans la priorité « patrimoine » est le projet « Rural regeneration through systemic heritage-led strategies » avec comme partenaires l'UNESCO, l'agglomération Provence-Alpes, et l'Agence de coopération interrégionale-réseau des chemins de Compostelle. <https://ec.europa.eu/easme/en/news/22-new-circular-economy-nature-based-solutions-raw-material-and-cultural-heritage-projects>

■ La « CLIMATE INNOVATION WINDOW » est une plateforme développée dans le cadre du projet BRIGAIID (bridge the gap between innovators and end-users in resilience to floods, droughts and extreme weather) financée par Horizon 2020. Il a pour objectif de devenir le portail de référence pour les innovations dans le domaine de l'adaptation au changement climatique. Les innovations – qui vont bien au delà des thématiques de la résilience aux catastrophes naturelles) sont classées selon leur TRL.

<http://climateinnovationwindow.eu/share-your-innovation>

<https://brigaid.eu>





■ LIFE Focus « LIFE and wildlife crime »

Cette brochure présente l'action de l'UE en matière de crime contre les espèces sauvages et l'impact du programme LIFE pour lutter contre la « seconde plus grande menace sur la biodiversité » (selon le WWF).

La Commission met en avant le rôle important de l'UE au travers de ses réalisations : la « Roadmap towards eliminating the illegal killing, trapping and trade of birds » ; la « Environmental Crime Directive » ; les directives Oiseaux et Habitats ; le Plan d'Action pour la nature, la population et l'économie ; la stratégie européenne pour la biodiversité (target 1) ; le réseau « European Network against Environmental Crime » et la Communication sur le Plan d'action européen contre le trafic d'animaux sauvages. Le programme LIFE a pu intervenir sur la surveillance et la collecte de données, la prévention, l'échange d'informations, la formation et sensibilisation et l'application de la loi. 43 projets LIFE dans ces domaines ont été financés dont la majeure partie vise la lutte contre l'empoisonnement des espèces protégées, et plus particulièrement des rapaces.

Le premier chapitre de cette brochure cible le baguage des oiseaux protégés et la création de bases de données nationales et transnationales de cas d'empoisonnement. Le 2^e chapitre traite de la prévention avec les unités de détection des poisons par les chiens, les réseaux anti-poison, les technologies innovantes, les équipes de « gardiens de nids » et les campagnes de sensibilisation. Le 3^e chapitre montre l'impact du programme LIFE pour l'application de la loi sur les crimes contre les espèces sauvages protégées. On trouve également des exemples de projets sur ces sujets, les bonnes pratiques à mettre en œuvre et la liste complète des 43 projets LIFE.

La brochure complète est disponible ici :

http://ec.europa.eu/environment/life/publications/lifepublications/lifefocus/documents/wildlife_crime_web.pdf



■ I4CE, Climate brief n°52 : « Mind the gap : Aligner les politiques énergie-climat 2030 de l'UE pour atteindre les objectifs climat de long terme »



Cette étude s'inscrit dans le cadre de la révision du cadre de la politique climat et énergie européenne post 2030 ; en particulier en ce qui concerne la gouvernance des systèmes EU-ETS (emission trading system – système d'échange de quota d'émission) et ESR (effort sharing regulation) et du programme COPEC II (coordination des politiques énergie-climat) pour lesquels 2 projets de directives sont attendus en 2018.

À retrouver sur :

<https://www.i4ce.org/download/mind-the-gap-aligner-politiques-energie-climat-2030-de-lue-atteindre-objectifs-climat-de-long-terme>

■ Sur la question du changement climatique voir aussi le rapport 1/2018 de l'Agence Européenne de l'Environnement intitulé : « National climate change vulnerability and risk assessments, 2018 »

L'AAE a effectué une analyse systématique des évaluations d'impact du changement climatique (CCIV) dans les différents États membres ayant adopté une Stratégie Nationale d'Adaptation et une évaluation des impacts, risques et vulnérabilités face au changement climatique.

Ces évaluations ont porté en majorité sur l'eau et l'agriculture, la biodiversité, l'énergie, les forêts, et la santé.

Selon les experts de l'AAE, certains aspects devraient être plus développés dans les futures évaluations :

1. Les facteurs non-climatiques : ils influent sur les risques et la vulnérabilité, et devraient être analysés systématiquement. Ex : prévisions démographiques, scénarios socio-économiques, prise en compte des risques selon la position sociale, économique, etc.
2. Les interactions cross-sectorielles et les impacts transfrontaliers
3. L'utilisation d'un système métrique commun et international, afin de faciliter les comparaisons.
4. Les évaluations ayant pour but de soutenir l'adaptation sur le long-terme auraient intérêt à évaluer les impacts du changement climatique selon plusieurs scénarios. Cela faciliterait les prises de décision futures.

Le rapport recommande de mettre ces CCIV à jour régulièrement, environ tous les cinq ans, afin de s'assurer que les plans et politiques d'adaptation restent pertinents avec les avancées technologiques et sociétales. La France a publié son dernier CCIV en 2009 !

À retrouver sur : <https://www.eea.europa.eu/publications/national-climate-change-vulnerability-2018>



■ Briefing Paper de la Cour des comptes européenne – Mars 2018 : « A contribution to simplification of EU research programme beyond Horizon 2020 »

La Cour des comptes européenne appelle à « poursuivre la simplification concernant les dépenses de recherche ». Elle relève que « les règlements de base sont toujours peu compréhensibles et que les bénéficiaires ont autant de difficultés à utiliser les options de financement simplifiées que les auditeurs à les contrôler »

Document (utile) à retrouver sur https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/Briefing_paper_H2020/Briefing_paper_H2020_EN.pdf



■ Biodiversa Policy Brief « Measures to increase ecosystem resilience and avoid tipping points » : 4 pages denses et intéressantes faisant état des résultats des projets de l'ERA NET Biodiversa

À retrouver sur <https://www.biodiversa.org/501>

Textes réglementaires



JOUE séries L et C

JO L156 du 19 juin 2018 :

Règlement 2018/842 relatif aux réductions annuelles contraignantes des émissions de gaz à effet de serre par les États membres de 2021 à 2030 contribuant à l'action pour le climat afin de respecter les engagements pris dans le cadre de l'accord de Paris

Règlement 2018/841 relatif à la prise en compte des émissions et des absorptions de gaz à effet de serre résultant de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie dans le cadre d'action en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030,

Directive 2018/844 modifiant la directive 2010/31 sur la performance énergétique des bâtiments et la directive 2012/27/UE relative à l'efficacité énergétique.

JO C151 du 30 avril 2018 : rapport spécial n°11/2018 de la Cour des comptes européenne « Nouvelles options de financement des projets de développement rural : plus simples, mais pas axées sur les résultats ».

JO L150 du 14 juin 2018 : Règlement relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques (et abrogeant le règlement précédent qui datait de 2007).

JO L150 du 14 juin 2018 : Directive modifiant la directive 2008/98/CE relative aux déchets (nouvelle directive cadre sur les déchets) et « directives filles » relatives aux véhicules hors d'usage, aux piles et accumulateurs, aux D4E, à la mise en décharge des déchets, aux emballages et déchets d'emballages.

JO C133 du 16 avril 2018 : Appels à propositions pour l'action 3 du programme Erasmus+ - soutien à la réforme des politiques : Les jeunes européens ensemble.

JO C132 du 13 avril 2018 : Rapport spécial n°8/2018 de la Cour des comptes européenne « Soutien de l'UE en faveur des investissements productifs dans les entreprises : l'accent doit davantage être mis sur la durabilité ».

JO C106 du 21 mars 2018 : Rapport spécial n° 9/2018 de la Cour des comptes européenne « Les partenariats public-privé dans l'UE : de multiples insuffisances et des avantages limités ».

JO L76 du 19 mars 2018 : Directive modifiant la Directive 2003/87 (établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre) afin de renforcer le rapport coût-efficacité des réductions d'émissions et de favoriser les investissements à faible intensité de carbone ».

JO C103 du 19 mars 2018 : Rapport spécial n° 10/2018 de la Cour des comptes européenne « Régime de paiement de base en faveur des agriculteurs – le système fonctionne mais il a un impact limité sur la simplification, le ciblage et la convergence des niveaux d'aide ».

COM(2018)446 du 7 juin 2018 : Rapport de la Commission « Premières perspectives en matière d'air pur ».

Cette Communication fait le constat à la fois de la baisse des émissions de polluants mais aussi (et surtout) de la persistance de leur présence dans l'air. Malgré les efforts, la pollution de l'air continue de causer le décès prématuré de près de 400 000 personnes par an au sein de l'Union européenne selon l'AEE.

De nouvelles directives ne sont cependant pas envisagées, la Commission se déclarant plutôt pour une meilleure application des réglementations existantes et pour une révision permettant de répondre aux chevauchements, lacunes, ou autres incohérences détectées. Un bilan de qualité du programme de 2013 « Air pur pour l'Europe » a été lancé en ce sens en 2017.

Les premiers résultats de ce programme (et des textes règlementaires qui l'ont suivi) sont positifs : baisse de 10% des émissions d'ammoniac, de 40% pour les PM10, de 70% pour les oxydes de soufre, etc. Mais les seuils limites continuent à être dépassés. Les populations urbaines notamment, sont régulièrement exposées à des concentrations supérieures aux valeurs limites pour ce qui est des PM10 et 2.5, de l'ozone, du dioxyde d'azote, etc.

La proposition de budget 2021-2027 prévoit cependant de porter à 25% la part des dépenses de l'UE portant sur le climat et la qualité de l'air. Reste que les directives européennes ne peuvent pas à elles seules régler le problème de la qualité de l'air. Le sujet doit être embrassé par les niveaux nationaux, régionaux et locaux.

Plus d'infos sur : http://ec.europa.eu/environment/air/index_en.htm

COM(2018)395 du 1^{er} juin 2018 : Communication « Initiative européenne sur les pollinisateurs ».

COM(2018)385 du 1^{er} juin 2018 : Proposition de règlement établissant un programme pour l'environnement et l'action pour le climat (LIFE) – période 2021-2027.

COM(2018)337 du 28 mai 2018 : Proposition de règlement relatif aux exigences minimales requises pour la réutilisation de l'eau (principalement à des fins d'irrigation agricole).

COM(2018)340 du 28 mai 2018 : Proposition de directive relative à la réduction de l'incidence sur l'environnement de certains produits en plastique. Nous mentionnons cette publication dans la mesure où la Commission a beaucoup communiqué sur ce texte et que cette information a été largement reprise dans les médias comme étant la réglementation en application. Habituellement nous ne relevons pas les propositions de directive dans la mesure où entre les dates de publication des textes définitifs applicables et leur mise en œuvre, il peut se passer plusieurs années et leur contenu largement modifié.

Plus d'infos sur : http://ec.europa.eu/environment/circular-economy/pdf/single-use_plastics_proposal.pdf

Le 22 mai 2018, COM(2018)267 : « Un nouvel agenda européen de la culture » et COM(2018)268 « Construire une Europe plus forte : le rôle des politiques en faveur de la jeunesse, de l'éducation et de la culture ».

COM(2018)293 du 17 mai 2018 : « L'Europe en mouvement » Communication pour « Une mobilité durable pour l'Europe : sûre, connectée et propre ». Cette communication est le 3^e volet du programme proposé par la Commission en matière de mobilité. Les 2 premiers volets correspondaient aux COM(2017)283 et 675 de mai et novembre 2017. Elle articule la proposition autour des objectifs suivants : une mobilité sûre, une mobilité connectée et automatisée, une mobilité propre.

Retrouver les 3 Communications sur : https://ec.europa.eu/transport/modes/road/road-initiatives_en

COM(2018)306 du 15 mai 2018 : Un « agenda européen renouvelé dans le domaine de la recherche et de l'innovation – L'occasion pour l'Europe de façonner son avenir » (?)

COM(2018)257 du 4 mai 2018 : Rapport de la Commission relatif à la mise en œuvre de la directive 91/676 concernant la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles (sur la base des rapports établis par les Etats membres pour la période 2012-2015).

COM(2018)321 du 2 mai 2018 : Cadre financier pluriannuel 2021-2017 – « Un budget moderne pour une Union qui protège, qui donne les moyens d'agir (empowers en anglais) et qui se défend ».

COM(2018)236 du 26 avril 2018 : Communication intitulée « Lutter contre la désinformation en ligne : une approche européenne ».

COM(2018)237 du 25 avril 2018 : Communication intitulée « L'intelligence artificielle pour l'Europe ».

COM(2018)450 du 17 avril 2018 : Communication sur la politique d'élargissement de l'UE.

Cette communication traite du processus d'élargissement aux Balkans occidentaux et à la Turquie. La Commission y liste les avancées (ou pas) de ces candidats sur les critères d'adhésion, à savoir l'état de droit, les droits fondamentaux, le fonctionnement des institutions démocratiques et la réforme de l'administration publique, la migration, l'économie, la coopération régionale et les relations de bon voisinage. Sans surprise, on retrouve la Turquie parmi les (très) mauvais élèves, situation compliquée pour l'UE qui déplore son éloignement depuis le coup d'état de 2016.

Plus d'infos sur la politique européenne d'élargissement : https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/about/local_fr

COM(2018)181 du 13 avril 2018 : Rapport de la Commission sur l'application de la directive 2007/43 et son influence sur le bien-être des poulets destinés à la production de viande, ainsi que sur l'élaboration d'indicateurs de bien-être.

COM(2018)183 du 11 avril 2018 : Communication (en anglais seulement) « A New Deal (pas moins) for Consumers ».

COM(2018)138 du 19 mars 2018 : Recommandation du Conseil autorisant l'ouverture de négociations concernant un Pacte mondial pour l'environnement.

Avis de marchés et d'attribution de marchés (JOUE série S)

JO S87 du 5 mai 2018 : Avis de marché concernant le contrat-cadre relatif au suivi des projets LIFE, la communication sur le programme et d'autres activités connexes. Pour une période de 4 ans et un budget affiché de 20M€ par an. Ce contrat concerne l'équipe externe d'assistance au suivi des projets LIFE. Il est actuellement détenu par le consortium Neemo.

JO S59 du 24 mars 2018 : Avis d'attribution du marché de « renforcement des investissements dans le réseau Natura 2000 et l'amélioration des synergies avec les instruments de financement de l'UE » au bureau N2K Group de Bruxelles et à l'IEEP de Londres.

JO S56 du 21 mars 2018 : **Avis de pré-information concernant les appels d'offres qui seront publiés par la DG Environnement de la Commission durant l'année 2018.** 32 appels sont envisagés dans les domaines suivants : connaissances environnementales, éco-innovation et PME (dont un tableau de bord des éco-innovations) ; productions, produits et consommation durables ; produits chimiques durables (5 appels) ; gestion des déchets ; qualité de l'eau ; qualité de l'air ; Utilisation et gestion des terres (4 appels) ; biodiversité (5 appels) ; protection de la nature (4 appels) ; évaluations environnementales ; objectifs de développement durable, finances vertes.

